

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA09 090047 ADOPTÉ EN VERTU DU
RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION
OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (RCA02 09007)**

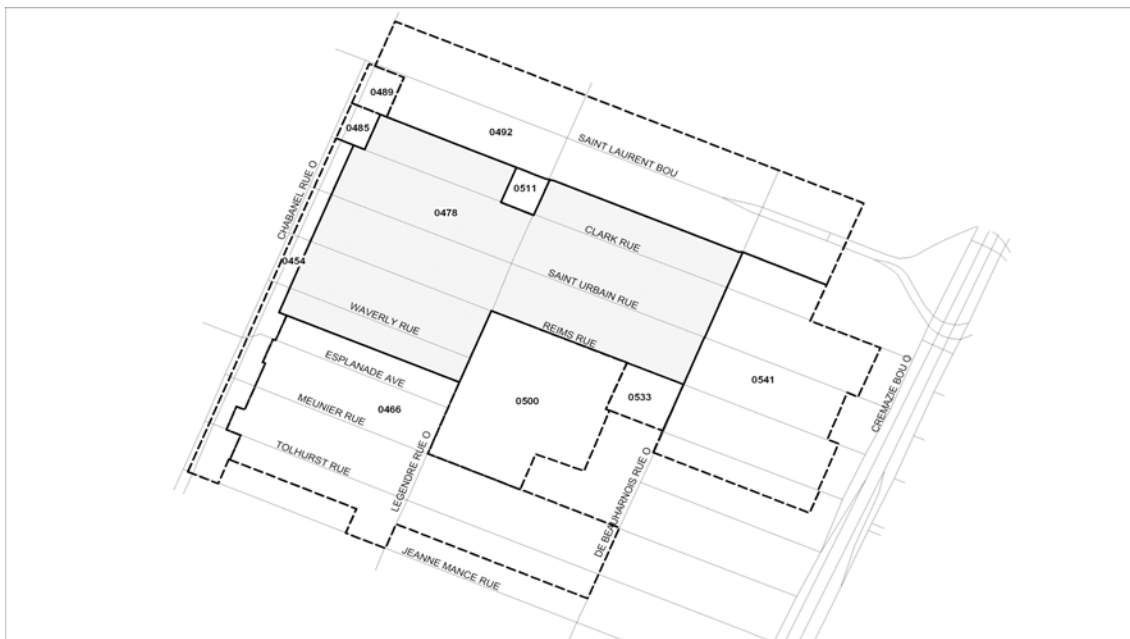
À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA09 090047 visant à autoriser l'occupation du bâtiment situé au 9275, rue Clark, à des fins d'établissement scolaire - Lot 1998716 du Cadastre du Québec - Zone 0478 (dossier 1081333132);

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, suite à l'adoption, à sa séance ordinaire du 2 février 2009, d'un premier projet de résolution portant le numéro CA09 090047, tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 16 février 2009 à 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement, sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE la résolution projetée vise à accorder, pour l'immeuble localisé au 9275, rue Clark et érigé sur le lot 1998716 du Cadastre du Québec, l'autorisation d'occuper le bâtiment à des fins d'école secondaire, à la condition énoncée audit projet de résolution, et ce, malgré l'article 132 (usages prescrits) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274);

QUE le premier projet de résolution CA09 090047 vise la zone 0478, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle) expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

QUE le premier projet de résolution CA09 090047 de même que l'illustration par croquis des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce huitième jour de février deux mille neuf.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement